



Équipement pour le skate

Sport et cités : analyse critique d'un couplage idéologique

Une illusion à bon marché

**Dominique Bodin,
Luc Robène,
Damien Philippe**

Depuis le début des années 1980 les flambées de violences dans les « banlieues » ont gagné en importance. Cet effet s'est accru dans les années 1990 au point que les violences urbaines de l'automne 2005 ont marqué un pic inquiétant dont le souvenir fut récemment réactivé par les événements de 2007 à Villiers-le-Bel. Face à ce phénomène il a été tentant pour la sphère politique de voir dans le sport un « contre-feu immédiat à la violence des cités » (Duret, 2001). Mais avec quels résultats ? Le formatage « sportif » de l'action politique en direction des « quartiers » correspond-il aux observations du terrain ?

Des pratiques physiques et sportives sur-valorisées ?

Longtemps considéré dans la société française, comme un secteur « culturellement bas de gamme par excellence » (Ehrenberg, 1991), le sport semble avoir changé d'image, si ce n'est de fonction sociale au point d'apparaître comme un « modèle global » susceptible d'ordonner les références de la vie moderne dans ses dimensions culturelles, sociales, économiques.

Cette présence diffuse de la référence sportive, qu'il faudrait aussi retracer dans des secteurs éducatifs et/ou de réinsertion aussi divers que l'école ou la prison, invite à questionner le rapport du sport aux constructions politiques et idéologiques qui le constituent depuis près d'un quart de siècle en véritable accélérateur de particules sociales : outil susceptible de réinscrire l'ordre, la norme, la loi, le vivre ensemble dans des cités, elles-mêmes objets de représentations sociales, médiatiques et politiques très stigmatisantes. Or, si le malaise social est indéniable, rien ne dit que le salut se trouve du côté de l'idéologie politique fut-elle « sportivement correcte ».

La fracture sociale, le déni existentiel, l'absence de perspectives constituent autant de processus d'exclusion

qui, en créant les conditions d'émergence des violences urbaines dans les zones sensibles ont participé à la lente phase de construction des jeunes des « quartiers » comme menace potentielle à l'ordre social. Simultanément, cette jeunesse, appréhendée politiquement comme une entité dé-socialisée, dé-structurée, vaguement menaçante, s'est vue proposer des réponses dont on a fait l'hypothèse qu'elles participeraient à réguler dans l'urgence des rapports sociaux conflictuels (Mauger, 2006). Le sport, inventé par l'Angleterre victorienne pour contrôler les débordements de la jeunesse des *public schools*, s'est alors imposé comme un moyen commode pour occuper, « pacifier » et civiliser (au sens éliasiens du terme) la jeunesse des zones sensibles (Bodin, Robène, Héas, 2004).

Outre qu'elle repose sur l'antienne idéologique coubertinienne (les « vertus » des « pédagogies sportives »), cette construction politique s'est opérée à la faveur de plusieurs glissements. L'évolution du statut culturel du sport dans la société française, l'entrée en correspondance des valeurs de la compétition économique avec la logique sportive (culte de la performance, dépassement de soi, image de la réussite), ainsi que la prise en compte d'une forme de valeur ajoutée qui se résoudrait dans le coefficient « socialisateur » des activités physiques et sportives (APS), ont constitué les principales dynamiques du changement.

Civiliser les « sauvageons » ?

L'émergence d'un « prêt à porter idéologique » résulte de ce vaste ensemble qui évite soigneusement d'interroger le fait que le sport puisse constituer par essence un pôle vertueux donc un puissant remède social : le sport éduque, il socialise,



DR

(donc) il intègre. Or cette équation pose problème car l'actualité sportive ne manque pas de nous rappeler que le sport est aussi dérive ; qu'il véhicule autant de contre-modèles qu'il ne satisfait à la *doxa* « socialisatrice ». Est-il possible dès lors de continuer à considérer que le sport s'oppose « naturellement » à la violence ou qu'il doit être observé sous le seul angle du contrôle de la violence et de l'apprentissage de l'auto contrôle des pulsions (Elias, Dunning 1986) ?

Le recours aux vertus du sport dans les situations de crise urbaine traduit en réalité les limites et l'épuisement du travail socioculturel qui avait prévalu dans les cités depuis les années 1960. Il souligne aussi l'impuissance des politiques de la ville à résoudre le problème de la délinquance de certains quartiers populaires où le chômage et la ghettoïsation se trouvent renforcés par des replis communautaires et une désertification politique (Hajjat, 2006 ; Ellyas, 2006).

Dans les années 1960 la priorité était l'éducation et l'accès à la culture des habitants des cités. Il s'agissait alors d'un projet social et politique dans lequel se retrouvaient, malgré leurs différences de sensibilité les représentants des grands partis politiques mais aussi les défenseurs des plus démunis comme le Père Joseph¹. C'était l'époque des « banlieues rouges » habitées par des populations ouvrières socialement et culturellement homogènes. Les MJC et les animateurs socioculturels ont ainsi fleuri sans toutefois

réussir, dans la décennie suivante, à adapter leurs actions à la ghettoïsation et au multiculturalisme ethnique grandissant dans le contexte de crise économique. Dès lors la sollicitation du « remède sportif » a pu constituer un recours politiquement « correct » mais d'une inefficacité remarquable.

Le sport comme prévention ?

Le premier problème renvoie aux dimensions sémantique et axiologique du projet. D'une part, l'homogénéisation des représentations du sport est dangereusement réductrice : parler de sport, et penser automatiquement « football » ou « basket » relève d'un nivellement dommageable des possibilités concrètes car l'offre ludo-sportive contemporaine est autrement plus variée ; ce faisant les caractéristiques socio-culturelles des pratiquants, les problèmes liés au genre, ou aux groupes générationnels ne sont pas prises en compte ; enfin c'est accepter que le modèle dominant sur-valorisant

1. Devenu l'aumônier d'un camp créé à l'origine par l'Abbé Pierre, en novembre 1956, il ouvre à Noisy-le-Grand une bibliothèque pour les plus démunis.

la compétition, l'argent et le spectacle devienne la référence alors même que ce modèle est loin d'encourager des valeurs positives.

D'autre part, la « naturalisation » des bienfaits du sport et de ses vertus socialisantes, son instrumentalisation politique dans le cadre de la prévention des violences urbaines renvoie à l'emboîtement idéologique de raisonnements réducteurs et de logiques implicites dans lesquels cette jeunesse, forcément violente et nécessairement « sportive » ne saurait qu'être séduite par l'offre de pratique sportive (laquelle permet le « contrôle et l'autocontrôle des pulsions » en offrant un « espace toléré de débridement des émotions »). Les inférences de cette équation simpliste sont largement critiquables. Sauf à considérer « pragmatiquement » que l'activité physique encouragée dans les cités ne répond en réalité qu'à une dynamique occupationnelle permettant de rassembler dans un même lieu, à travers des activités communes, ces jeunes qui dérangent et font peur, pour mieux les contrôler.

Le deuxième problème concerne l'analyse des violences contre lesquelles les politiques veulent lutter : sont-elles réellement si nouvelles et homogènes ? La description que font Bachmann et Le Guennec (1996) de ces jeunes qui hantent les halls d'immeubles ou des « tournantes » dans les cités (Muchielli, 2005) est d'une incroyable modernité. Mais ces violences concernaient déjà les *Blousons noirs* dans les années 1960.

D'autre part, l'équation banlieues-jeunes-immigration-délinquance n'est qu'une vision réductrice et déformée de la réalité sociale des cités. Ces quartiers d'exil loin de ne concentrer que « la violence » sont aussi producteurs de nouvelles cultures et de nouvelles formes de solidarités. L'hyper médiatisation des violences urbaines, l'évolution de notre société vers un monde sans cesse plus prophylactique et sécurisé, tout autant que la volonté politique de maintenir un « *ordre en public* » (Roché, 2006), n'ont fait qu'abaisser notre seuil de tolérance à la violence au point de confondre insécurité réelle et « sentiment d'insécurité ».

La nature des violences elle-même est en cause. Comme l'ont montré Skogan (1990), Roché (2001), Debarbieux *et al.* (2002), il n'est pas possible de considérer la violence uniquement dans sa version la plus abrupte, celle des « coups et blessures » ou du « crime ». Le moindre petit fait ou les incivilités ont des *effets de spirale* sur la violence. Cette logomachie de la violence est déterminante car, comment dès lors concevoir que le sport puisse résoudre l'intégralité des violences observables dans nos banlieues et socialiser les jeunes qui en sont les acteurs ?

Nous avons cherché à analyser concrètement les limites de cette approche politique du sport comme « couteau suisse » du social, à partir d'une enquête. Celle-ci, réalisée entre octobre 2004 et novembre 2006, s'est intéressée aux pratiques sportives autogérées sur des espaces « ouverts » de type plateau sportif, Agorespace ou City Stade², dans des cités réputées « sensibles » des villes de : Corbeil-Essonnes,

Tremblay et Villepinte en Île-de-France, Saint-Brieuc et Rennes en Bretagne et, enfin Cenon, Lormont, et Floirac en Aquitaine. Deux méthodes de collectes de données ont été utilisées : d'une part des entretiens auprès des jeunes des cités et, d'autre part, des observations et des observations participantes. Cette étude a fait l'objet d'une commande institutionnelle plus large visant à l'évaluation des politiques d'insertion et de prévention des violences juvéniles par le sport à l'échelon européen.

Première observation : des pratiques masculines

A priori ce déséquilibre sexué est conforme à celui du sport fédéral (seulement 30 % environ de licenciées féminines). Toutefois les observations effectuées dans les cités montrent que les filles sont d'abord exclues pour des raisons d'« honneur » (pas de dévoilement du corps). Cet honneur est indissociable de celui des « grands frères » au sens restrictif du terme. Il serait cependant réducteur de faire un quelconque amalgame entre religion et domination masculine. Seulement 39 % des jeunes garçons interrogés affirment être musulmans. La domination masculine et la ségrégation sexuelle sont d'abord le reflet, comme le suggéraient Elias et Scotson (1965) ou Elias et Dunning (*op. cit.*), du fonctionnement social des classes populaires valorisant la masculinité et la virilité. Elles témoignent aussi de la logique du jeu mis en œuvre dans les cités lequel privilégie la spectacularisation de l'action au détriment de la seule performance (même si la victoire à travers « l'écrasement » de l'adversaire reste, comme forme de violence symbolique, l'incontournable élément qui établit ou renforce une relation de pouvoir et de domination entre les différents groupes).

L'esthétique de la pratique occupe une place essentielle. Dans le *streetball* (basket de rue) la pratique est assimilable, toute proportion gardée, à celle de la NBA (Ligue professionnelle américaine de basket-ball). Le « jeu » urbain en présente en effet un certain nombre de caractéristiques : défense « homme à homme », *dunks*³, engagement physique intense qui exclut de fait une pratique mixte. Chez ces jeunes garçons se superposent une « rage de paraître », un désir d'exister et de reconnaissance sociale. Il y a là un premier pas vers un « renversement du stigmat » (Wieviorka, 2001) qui comporte deux dimensions étroitement entremêlées : un travail de l'acteur sur lui-même qui doit s'accepter sans réserve et la confrontation de sa personnalité aux regards de la société, sans crainte des jugements rendus

2. Rappelons que ces espaces sont dits « ouverts » car construits et mis à la disposition des habitants des quartiers de manière libre et autogérée.

3. *Smashes* spectaculaires dans des gestuelles les plus exubérantes possibles (dos au panier par exemple).

ou potentiels. À travers la pratique se construisent les identités sur un modèle ternaire : pour soi, pour autrui et au jugement d'autrui (Heinich, 1999). Dans cette perspective, la pratique est instrumentalisée par les jeunes garçons à d'autres fins que le seul aspect ludosportif. Elle participe à une parade destinée à capter le regard des filles. Le sport de rue est l'un des nombreux codes qui permet la « drague » tout en asseyant la domination masculine (Lepoutre, 1997 ; Duret, 1996). L'exclusion des filles des terrains de sport est renforcée par deux facteurs complémentaires : l'encadrement parental et l'offre en termes d'installations disponibles. Garçons et filles s'accordent pour reconnaître que la pression et le contrôle parentaux sont plus importants à l'encontre des filles que des garçons.

Les interdictions sont présentées comme une protection des filles par rapport à la dangerosité supposée du groupe des garçons ou vécue au sein de la cité, à la réputation et à l'honneur des filles qu'il convient de préserver. Là encore, il est moins question de religion que d'appartenance sociale aux milieux populaires. On oublie en effet trop souvent que l'émancipation des femmes, et *a fortiori* des jeunes filles, n'est peut-être réellement effective que dans les classes les plus aisées de la population et ce quelle que soit son appartenance religieuse. La pratique sportive est donc le témoin de la reproduction d'un ordre ségrégué tant dans les rôles socialement tenus que dans un rapport de domination.

Cette partition est renforcée par l'offre concrète des installations disponibles. Quels que soient les terrains construits ceux-ci sont peu nombreux : un, ou deux, tout au plus, par cité. Ils sont également peu variés : terrains de football miniatures en stabilisé ou en « dur » et terrains de basket sont les plus fréquents. On rencontre parfois des murs d'escalade intégrés aux murs d'immeubles ou des terrains de tennis. Lorsqu'une animation sportive existe, celle-ci utilise des installations « couvertes » (gymnases ou salles de sport).

La plupart du temps s'y déroulent des activités privilégiées par les garçons : boxe anglaise, boxe thaï. La raison essentielle tient à une volonté politique d'occuper ces jeunes garçons, supposés plus violents et moins contrôlables que les jeunes filles, par des pratiques qui leur offrent tout à la fois « un espace toléré de débridement des émotions » et un lieu privilégié de « l'autocontrôle et de l'apprentissage de l'autocontrôle des pulsions » (Elias, Dunning, *op. cit.*). Les objectifs éducatifs et politiques poursuivis ici ne diffèrent en rien de ceux qui prévalent en matière de sport carcéral, centrés sur l'occupationnel ou l'observation des comportements sociaux (Sempé *et al.*, 2007).

Il ne faut pas nier cependant le retrait « volontaire » des filles qui résulte d'une triple configuration. Cette exclusion (sociale) est d'abord le résultat d'un rapport de domination entre garçons et filles. Il s'agit ensuite pour certaines filles d'une socialisation par imprégnation ou par imposition qui leur a fait progressivement intégrer les normes, codes, règles et valeurs de la cité. Elle relève, enfin, du manque structurel de possibilités d'exercer des APS (activités physiques

et sportives), qu'elles soient traditionnellement connotées « féminines » ou non et traduit l'absence d'espaces moins exposés au regard et aux critiques des hommes (pères, garçons, jeunes hommes) qu'elles connaissent.

Deuxième observation : surtout des 12-15 ans

Dans la cité, la principale catégorie concernée par la pratique sportive est celle des 12-15 ans : 79,17% de ceux qui déclarent s'adonner à une ou plusieurs APS appartiennent à cette classe d'âge. Ce résultat, conforme aux statistiques fédérales ainsi qu'à la répartition des catégories d'âges des jeunes des cités observées, pose le problème de l'objectif fixé à la pratique sportive. Car, pour prévenir les violences, ne faudrait-il pas s'intéresser aux plus jeunes et proposer des activités personnalisées répondant davantage à leurs désirs ? Ne devrait-on pas encadrer ces activités et favoriser l'intervention, sur les terrains de sport, d'animateurs ou d'éducateurs ? Les statistiques officielles relatives à la délinquance des jeunes comme les diverses recherches en la matière sont unanimes pour constater une juvénalisation des actes délinquants quels que soient leur lieu d'expression (sport, rue, école) (Debarbieux, 2001 ; Roché, 2001 ; Cusson, 2005, 2002). La volonté de socialisation, sous tendue par l'utilisation des APS est donc peut-être à considérer comme l'intégration progressive, dès le plus jeune âge, d'un « apprentissage de l'autocontrôle des pulsions » à travers le respect de normes et de règles. Se pose alors le problème de la régulation de pratiques, très largement autogérées. Car en promouvant le sport dans les cités, les décideurs politiques français n'ont bien souvent fait que construire et mettre à disposition des équipements. Ces installations ont été livrées aux jeunes sans qu'aucun moyen humain ne vienne les compléter ni les confirmer ou les valider comme projets mobilisateurs aux effets éducatifs transférables dans d'autres sphères de la vie sociale. Ce constat renvoie inexorablement vers le déni de reconnaissance de ces jeunes dont on ne commence à s'intéresser, et à s'occuper, qu'à partir du moment où ils posent, non pas un problème d'ordre public mais bien, « d'ordre en public » pouvant mettre en péril l'image d'un quartier, d'une ville ou d'une région. Les politiques de « sécurisation » et d'occupation qui sont proposées aux jeunes passent ainsi, comme le soulignent Beaud et Pialoux (2003), à côté de l'essentiel : la fabrique sociale de la délinquance et de la violence. En ignorant ces processus sociaux et en cherchant à calquer des réponses sous formes d'un « prêt-à-porter » on finit par croire effectivement que les APS peuvent être un « remède miracle » pouvant servir de contre-feu immédiat et durable à la violence des cités (Duret, 2001).

Les installations mises en libre accès présentent de nombreux avantages pour les jeunes qui plébiscitent d'ailleurs largement et ouvertement ce mode de fonction-



DR

Des installations en libre accès pour ceux qui les occupent

nement : liberté d'aller et venir, liberté temporelle, aucune contrainte imposée par un quelconque animateur ou éducateur. Se pose ici le problème de la pertinence d'une socialisation par les APS en dehors de tout contrôle. Ce phénomène renvoie de nouveau vers l'opportunité d'articuler deux modèles : une socialisation par l'intériorisation progressive de normes sociales qui s'imposent et une socialisation de type communautaire. La communauté dont il est question dans les cités n'est en effet pas une communauté élargie et socialement hétérogène. Elle représente des catégories sociales (origines sociales, âges et sexes) relativement homogènes, possédant des codes, langages et valeurs précises qui développent une solidarité dont l'aboutissement conduit au repli communautaire, voire communautariste.

Un rapport de domination s'exerce entre jeunes (moins de 12 ans) et moins jeunes. *La loi du plus fort* réduit les plus jeunes et les plus faibles au rôle de simples spectateurs, pouvant bénéficier d'une partie du terrain lorsque l'action de jeu se déroule plus loin. Certains pratiquent parfois avec les plus grands. Ceux-là sont souvent d'un niveau technique relativement élevé. Ils sont « protégés » par les « grands frères » à qui ils doivent néanmoins faire allégeance à travers un jeu social classant, dans une logique de *don et contre-don*. Cet échange prend la forme de passes décisives pour permettre aux « grands frères » de marquer et de se valoriser.

La non participation des plus jeunes ne doit cependant pas être assimilée à de l'errance : très peu de jeunes « traînent » en soirée dans la cité. La plupart d'entre eux rentrent dès que leurs parents les sollicitent ou rentrent du travail et obtempèrent, la plupart du temps, sans rechigner. Cette surveillance et ces contraintes familiales ne soulignent pas toujours, ou seulement, la dangerosité de la cité mais une réelle volonté éducative des parents.

Troisième observation : le refus de l'altérité

L'« ethnicisation *des pratiques* » constitue l'un des phénomènes remarquables en matière de sportivisation des cités. Les terrains de basket-ball sont essentiellement fréquentés par de jeunes Noirs, tandis que ceux de football le sont par les Blancs ou les « Gris » comme ils se désignent eux-mêmes. Les discours tenus par ces jeunes indiquent qu'il s'agirait là d'une conséquence de la médiatisation de ces sports, et notamment de la NBA dominée par les joueurs noirs. Comprendre pourquoi ils privilégient le basket-ball, alors que l'Équipe de France de football possède en ses rangs de nombreux joueurs noirs de grande valeur, mériterait une analyse que nos investigations ne permettent pas.



Un jeu solitaire

Néanmoins, la pratique est réellement ségréguée au point qu'il est inenvisageable, dans certaines cités, qu'un Blanc puisse participer à un match de basket-ball ; l'inverse est vrai également pour le football, à moins que le joueur potentiel n'ait de très bons amis dans cette équipe et que sa valeur technique soit reconnue. Toutefois la couleur de peau n'induit pas obligatoirement un sentiment d'appartenance à une communauté. Les différences culturelles, religieuses, spatiales différencient bien plus les individus que la couleur de peau ne les rassemble. La fréquentation et l'ethnicisation des pratiques ne sont en fait, probablement, que le reflet de l'homogénéité sociale des quartiers. Néanmoins les résultats laissent apparaître le refus de « l'étranger » de celui que l'on ne connaît pas, qu'ils ne croisent pas le plus souvent puisqu'il n'est pas du quartier. À la question : avec qui viens-tu sur les terrains de sport ?, à aucun moment n'apparaît une réponse du type avec des amis d'autres quartiers ou d'autres cités. La proximité sociale et spatiale caractérise les interactions sociales. Il y a là en tout premier lieu le refus ou la peur de l'autre que l'on ne connaît pas. L'ancienneté dans le quartier devient l'étalon des relations sociales confirmant le pouvoir dévolu aux résidents de longue date au détriment des nouveaux résidents. Ce refus vient conforter l'image que chacun se fait de soi à l'intérieur d'un groupe social. Rester entre soi est, et demeure, sécurisant.

En second lieu, cette peur de l'autre prend corps et sens dans les stigmates à l'œuvre dans ces espaces urbains. Le repli sur soi, entre soi, est une manière de se protéger des préjugés et des jugements de valeurs. Mais cette observation doit être affinée par l'observation de la territorialisation de l'espace. Les terrains de sports sont effectivement des lieux très souvent marqués, tagués, pour bien signifier à ceux de l'extérieur qu'ils appartiennent aux jeunes de telle ou telle bande, de tel ou tel immeuble. La venue des autres est alors vécue non plus comme une peur, mais comme une provocation qui appelle réparation dans la violence. Ce phénomène de territorialisation est conforté, d'une part, par l'homogénéisation sociale des cités renforçant cette

distinction dans un repli communautaire et, d'autre part, par l'absence de moyens humains, d'animateurs susceptibles de réguler l'activité sportive mais aussi tout simplement les relations sociales.

La pratique sportive est essentiellement centrée sur la cité. Seulement 23,7 % des jeunes interrogés pratiquent en club. La socialisation par le sport dans la cité est prise en défaut. Il s'agit d'une socialisation dans « l'entre soi » sans ouverture aux autres. Si cette forme de socialisation n'est pas à négliger elle ne peut cependant suffire, seule, à penser et favoriser l'insertion ou l'intégration sociale.

Le refus du sport fédéral comporte plusieurs dimensions. La première concerne les contraintes temporelles qui s'opposent à la libre pratique dans la cité. La deuxième raison tient au refus du mélange social. La troisième raison est le corollaire de la précédente à savoir la peur du monde extérieur avec des codes vestimentaires, comportements et langagiers que l'on ne maîtrise pas obligatoirement. Tout leur paraître et, par conséquent, leur « être », trahit alors leur origine sociale, et plus prosaïquement, leur origine résidentielle. Ils se retrouvent ainsi souvent en décalage et de nouveaux rejetés ou stigmatisés. La quatrième raison tient à l'aspect financier. Le sport, contrairement aux idées reçues, n'est pas abordable par tous et ce, quelle que soit l'activité.

Toutefois, le sport « communautaire », fortement localisé, peut aussi être un sport d'intégration, de socialisation par un groupe de pairs qui n'est pas forcément centré sur la délinquance et la violence, qui la rejette même, comme signe et conséquence d'un univers marchand et concurrentiel où la communauté n'a pas sa place. Nos interlocuteurs ne sont pas que les jouets de l'exclusion, premières victimes de la violence, ils en sont aussi les meilleurs experts (Canada, 1998), et savent utiliser le sport, un sport alternatif, pour s'organiser contre elle.

Premières conditions pour une politique sportive en direction des jeunes.

Concevoir le sport comme un remède miracle semble relever d'une utopie qui pose plus simplement le problème des mesures prises dans l'urgence médiatique, sans étude préalable, avec trop peu d'évaluations *a posteriori* (Debarbieux, 2001). Demander au sport de résoudre rapidement la question des violences urbaines semble d'autant plus présomptueux que les hommes politiques succombent à la tentation du sociologisme. Affirmer que les APS seraient le moyen le plus approprié pour transformer des individus considérés comme asociaux en être sociaux et espérer que les « valeurs » consubstantielles aux APS soient acquises à travers la pratique, voire transférées aux autres domaines sociaux, relève d'une vision holiste qui présuppose la primauté de la société sur l'individu. La socialisation est

envisagée comme le produit d'une incorporation, d'une intériorisation des normes et des valeurs par les individus, nonobstant le fait que celle-ci puisse se faire dans le cadre d'interactions dynamiques et permanentes. Encore faudrait-il que la construction des espaces sportifs « autogérés » soit accompagnée de passerelles vers le sport fédéral. Non pas que celui-ci soit meilleur ou plus socialisant mais parce qu'il présente davantage d'hétérogénéité sociale, certainement, que le sport dans la cité, et constitue à sa manière, une forme d'ouverture sur le monde. Ce mélange social induit ou permet la connaissance et l'acceptation de l'Autre. Mais ces passerelles (animations sportives dans la cité, venue de champions emblématiques) n'existent pas ou trop peu. Ce sont aussi les politiques sportives des collectivités locales qui sont à repenser. Car dans la plupart des collectivités locales les clubs implantés dans les quartiers les plus riches, possédant les dirigeants les mieux introduits dans le réseau politico-sportif, bénéficient des aides et subventions les plus importantes, accentuant, de fait, les inégalités et la ségrégation sociale.

Les pratiques sportives mises en place relèvent trop souvent de la « *pédagogie couscous ou du social ethnique* ». Les plateaux sportifs offrent sensiblement le même équipement et les jeunes, considérés comme désœuvrés, sont censés s'intéresser à ces activités formatées. Il s'agit là d'une vision réductrice des goûts de la jeunesse, qui repose probablement sur la prévalence des représentations (offre télévisuelle, nombres de licenciés) et du poids des fédérations sur les politiques nationales ou locales en matière d'équipements urbains. Mais en ne prenant pas l'avis de ces jeunes, ne se prive-t-on pas d'une réelle politique de prévention ? Discuter avec ces jeunes, c'est à la fois reconnaître leur existence et leur compétence. C'est également envisager qu'un contrat éducatif négocié puisse définir des besoins et des objectifs, fixer des possibles et des interdits, des règles et des normes : bref, socialiser.

Trop souvent, ces jeunes ne représentent rien. Ils sont considérés abusivement comme des délinquants potentiels et leur comportement renvoie à une logique déjà décrite par Elias et Scotson (*op. cit.*) : « ces jeunes qui, sachant qu'ils indisposaient ceux qui les traitaient en parias, trouvaient là une incitation supplémentaire, peut-être l'incitation majeure à mal se conduire ».

Sans doute les APS peuvent-elles participer à la socialisation des jeunes des cités mais encore faut-il que les actions

engagées soient réfléchies et non pas seulement conçues comme un pansement aux vertus quasi magiques, capable de résorber immédiatement des plaies sociales, autrement plus longues à cicatrifier.

Aux phases d'enquêtes et d'analyses succède aujourd'hui un retour auprès des décideurs et diverses associations de terrains. Même s'il est trop tôt encore pour dégager une réelle tendance, les premières réactions sont mitigées et fonctions de la position qu'occupe chacun. Les acteurs institutionnels et politiques auprès desquels les premiers retours ont été effectués constatent avec désagrément qu'aux vertus magiques d'un sport naturellement et intrinsèquement civilisateur se substitue une réalité plus complexe qui nécessite de concevoir les politiques d'insertion et de prévention autrement que par le simple financement d'installations sportives : nécessité d'un encadrement, besoin de médiation et de prise en compte des attentes des jeunes, mise en œuvre d'une réelle gestion de projets faite d'analyse préalable des problèmes, besoins et attentes des jeunes et des quartiers, d'un accompagnement mais aussi d'une évaluation à court et moyen terme, etc. Bref, le sport ne répond pas tout à fait à l'attente politique : celle de prévenir facilement et rapidement toute atteinte à « l'ordre en public ».

Les associations de quartiers auprès desquelles les retours ont pu être commencés voient, à l'inverse, avec intérêt cette critique qui pointe pour l'essentiel ce qu'elles réclament depuis toujours : la prise en compte des réels besoins et le besoin d'encadrement des jeunes.

Il est aisé de constater à ce niveau la différence qui existe, entre les politiques d'insertion et de prévention, en France et sur le continent Nord américain, au Canada notamment. Alors que trop souvent nos décideurs réalisent, par l'instauration de politiques d'équipements sportifs des « campagnes périodiques » dans l'urgence médiatique sur les problèmes qui voient le jour, pour se donner bonne conscience, envoyer un signal d'apaisement aux populations, ou plus simplement dans un simple intérêt électoraliste, les autres tentent d'adapter une réponse aux problèmes rencontrés en évaluant régulièrement les actions pour mieux ajuster les actions et répondre, ainsi, aux attentes locales. Ce dont nous débattons dans ces quelques lignes n'est pas seulement la question de la gestion participative mais tout simplement d'une gestion citoyenne des actions publiques qui doit se faire dans l'intérêt conjoint des différents acteurs et renforcer ainsi le lien social dans la cité.

Références bibliographiques

Bachmann C., Le Guennec N., (1996), *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Paris, Hachette, 2002.

Beaud S., Pialoux M., (2003), *Violences urbaines, violence sociale, Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard.

Bodin D., Robène L., Héas S., (2004), *Sports et violences en Europe*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe.

Canada G., (1998), *États-Unis : des enfants et des armes*, Paris, ESF.

Cusson M., (2005), *La délinquance une vie choisie. Entre plaisir et crime*, Québec, éditions Hurtubise.

Cusson M., (2002), *Prévenir la délinquance*, Paris, PUF.

Debarbieux E., Blaya C., Bruneau J.-F., Cossin F., Mancel C., Montoya Y., Rubi S., (2002), *L'oppression quotidienne. Recherches sur une délinquance des mineurs*, Rapport dactylographié remis à l'IHESI.

Debarbieux E., (2001), « Le « savant », le politique et la violence : vers une communauté scientifique européenne sur la violence à l'école ? », in Debarbieux D. (dir.), *La violence en milieu scolaire. 3 – Dix approches en Europe*, Paris, ESF, pp. 9-24.

Duret P., (2001), « Le sport comme contre-feu à la violence des cités », in Bodin D. (dir.), *Sports et violences*, Paris, Chiron, pp. 109-118.

Duret P., (1996), *Anthropologie de la fraternité dans les cités*, Paris, PUF.

Ehrenberg A., (1991), *Le culte de la Performance*, Paris, Pluriel.

Elias N., Dunning E., (1986), *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, traduction 1994.

Elias N., Scotson J.L., (1965), *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, traduction 1997.

Ellyas A.-B., (2006) « Replis communautaires de Sarcelles », *Manière de voir*, 89, pp. 46-48.

Hajjat A., (2006), « Quartiers populaires et désert politique », *Manière de voir*, 89, pp. 23-29.

Heinich N., (1999), *L'épreuve de la grandeur*, Paris, La Découverte.

Lepoutre D., (1997), *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, édition 2001.

Mauger G., (2006), *Les bandes, le milieu et la bohème populaire. Études de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires*, Paris, Belin, coll. Sociologiquement.

Mucchielli L., (2005), *Le Scandale des « tournantes ». Dérives médiatiques et contre-enquête sociologique*, Paris, La Découverte.

Roché S., (2006), *Le frisson de l'émeute. Violences urbaines et banlieue*, Paris, Seuil.

Roché S., (2001), *La délinquance des jeunes*, Paris, Seuil, coll. L'épreuve des faits.

Sempé G., Bodin D., Robène L., Héas S., (2007), « Approche comparative franco-canadienne du sport carcéral. Une trêve éducative ? Conditions de pratiques et enjeux autour des utopies « vertueuses » du sport », *International Journal on Violence and School*, 3, <http://www.ijvs.org/>

Skogan G.W., (1990), *Disorder and decline : Crime and the spiral of decay in American neighborhoods*, New York, The Free press.

Taguieff P.-A., (1988), *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte.

Wieviorka M., (2001), *La différence*, Paris, Balland.

Biographies

DOMINIQUE BODIN est maître de conférences à l'Université Européenne de Bretagne (Rennes 2), directeur du LARES-LAS EA 2241. Il est expert au Conseil de l'Europe pour les questions de violences juvéniles et expert pour l'ONU/UNICEF en charge du dossier « Violence in Schools » dans le cadre du programme « Study on Violence Against Children in Europe and Central Asia ». www.violencestudy.org/europe-ca/index.html
dominique.bodin@univ-rennes2.fr

LUC ROBÈNE est maître de conférences à l'Université Européenne de Bretagne (Rennes 2), et chercheur au LARES-LAS EA 2241. Il est directeur adjoint de *The International Review on Sport and Violence*.
luc.robene@univ-rennes2.fr

DAMIEN PHILIPPE est doctorant à l'Université Européenne de Bretagne (Rennes 2), et chercheur au LARES-LAS EA 2241.
damienphilippe@hotmail.com